

Conseil supérieur d'hygiène publique : Avis et Recommandations

AVIS DU CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE (approuvé le 15 décembre 2000)

CONCERNANT LA vaccination contre les méningocoques de séro groupe A, C, W 135 des VOYAGEURS SE RENDANT AU PELERINAGE de la Mecque

Considérant :

- l'avis du groupe de travail " Santé des voyageurs " et l'avis du Comité technique des vaccinations,
- qu'une épidémie d'infection due au méningocoque de séro groupe W135 a atteint entre mars et octobre 2000 au moins neuf pays avec un total de plus de 300 cas dont 27 cas en France,
- que ces cas sont survenus principalement chez des participants au pèlerinage annuel de La Mecque et dans leur entourage,
- qu'il existe, du fait du grand nombre de personnes présentes simultanément aux mêmes endroits et des conditions d'hébergement, un risque important d'épidémie lié au pèlerinage annuel de La Mecque,
- qu'il existe des arguments pour penser que le séro groupe W135 circule parmi les pèlerins depuis plusieurs années,
- qu'il existe un vaccin quadrivalent comportant une valence W135 associée aux valences A, C et Y utilisé depuis de nombreuses années aux Etats Unis et au Canada,
- que la tolérance de ce vaccin semble comparable à celle du vaccin utilisé actuellement en France,
- que ce vaccin est efficace sur les sérogroupe A et C, pour lesquels il existe une obligation de vaccination pour les voyageurs à destination de la Mecque,
- que pour la valence W135 l'efficacité de ce vaccin n'a pu être établie que sur le plan biologique et semble inférieure à celle observée pour les valences A et C,
- que, comme les autres vaccins anti-méningococciques, ce vaccin ne prévient pas le portage pharyngé du méningocoque,

La section des maladies transmissibles du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France émet l'avis suivant

La vaccination par un vaccin comportant les valences A, C et W135 est recommandée chez les voyageurs se rendant au pèlerinage annuel de La Mecque.

Cette information devra être diffusée rapidement aux professionnels de santé et au public concerné

Une information spécifique auprès des médecins devra souligner la possibilité d'infection méningococcique chez les participants au pèlerinage même vaccinés et dans leur entourage, et la nécessité d'obtenir rapidement le sérogroupage de toute souche de méningocoque. Il est nécessaire de rappeler aux professionnels de santé l'importance du signalement sans délai des infections méningococciques, et de l'envoi systématique des souches impliquées dans les infections systémiques au centre national de référence.

Le système de surveillance devra s'attacher à évaluer le degré d'implantation du séro groupe W135 en France et à réunir les éléments qui permettraient d'évaluer les éventuels échecs vaccinaux vis à vis de la valence W 135.

Cet avis ne peut être diffusé que dans son intégralité, sans suppression, ni ajout.